

Janvier 2011

1^{er} degré

Mutations interdiocésaines 2011

La demande est à adresser
au président de la commission diocésaine de l'emploi du diocèse d'origine
avant le 25 janvier 2011.

Enseignants

Disponibilité pour suivi de conjoint

L'enseignant peut rompre cette disponibilité s'il est nommé sur un emploi devenu vacant en cours d'année. Il obtiendra alors un contrat provisoire et devra entrer dans le mouvement à la rentrée suivante, avec la priorité B4.

Autorisation d'absence pour enfant malade



avec maintien du salaire

limite de 3 jours (ou 6 demi-journées)

par année scolaire

prévenir le chef d'établissement



à demi-salaire

6 autres jours (ou 12 demi-journées)

avec accord du chef d'établissement

Salariés
des établissements

Dans tous les cas, le justificatif médical est obligatoire.

Le SPELC vous adresse
ses meilleurs vœux
pour 2011.

